



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 3713

Texte de la question

M. Jean-Claude Bireau souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la progression constante de l'algue *Caulerpa toxifolia* en Méditerranée, qui présente le maximum de sa toxicité en été. Elle a gagné plus de 4 millions de mètres carrés en quelques années. Il lui demande si des cas de propagation ont été constatés sur la côte atlantique et plus particulièrement dans les parcs à huîtres de Gironde, auquel cas il souhaiterait savoir si un plan d'action est défini pour lutter contre ce type d'algues.

Texte de la réponse

En France métropolitaine, l'algue *Caulerpa toxifolia* n'a jamais été observée ailleurs qu'en Méditerranée le long des côtes continentales. L'espèce n'est en particulier pas présente sur la côte atlantique. Par ailleurs, afin de prévenir les risques de nouvelles introductions de cette espèce en mer, l'arrêté interministériel du 4 mars 1993 a interdit la commercialisation, l'utilisation et le rejet en mer de *Caulerpa toxifolia*. Enfin, aucune étude scientifique n'a pour l'instant établi la toxicité de cette espèce pour l'homme. Les recherches sur cette algue vont cependant s'intensifier grâce à des crédits d'origine communautaire qui viennent s'ajouter aux moyens déjà débloqués par les pouvoirs publics français.

Données clés

Auteur : [M. Bireau Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3713

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1966

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3691